

Rapport d'activité 2011





Association forestière valaisanne

C/o Bureau des Métiers, Case postale 141, 1951 Sion

T 027 327 51 15 – **F** 027 327 51 80 – foret@foretvalais.ch

www.foretvalais.ch

A toi, Forêt valaisanne,

En 2011 nous t'avons fêtée dignement lors de l'année internationale de la Forêt... Le 21 mars, nous avons relevé l'importance que tu représentes en Valais. A toi seule, tu réunit les fonctions «sécuritaire, écologique, économique et touristique» qui ont toutes été citées lors de la conférence de presse faisant ton éloge. Tous ont reconnu que nous manquions de moyens pour t'entretenir et te faire belle.

Le 7 mai, les professionnels de la forêt ont écarté tes branches afin de permettre à ton public de te rencontrer sur leur terrain de prédilection. Par leurs connaissances ils ont réussi à convaincre, malgré quelques réticences, de l'importance de leur travail pour renforcer tes pieds et élargir tes cimes. Si tes visiteurs ne sont pas tous d'accord sur les méthodes appliquées, ce qui est important c'est que celles-ci soient réalisées dans le respect de la nature et de ton développement.

Les enfants n'ont pas été oubliés et, par le jeu, ils ont compris d'où vient la vie, toi qui purifie l'air, filtre l'eau, nourrit la terre, nous protège, nous divertit, nous abrite et nous chauffe...

Le 12 mai, tes «propriétaires» ont choisi un nouveau nom à leur association. En prenant l'appellation *Forêt Valais*, ils montrent ouvertement leur attachement et leurs responsabilités à ton égard. Ils se sont également donné les moyens de réaliser des projets pour faire face à leurs obligations et pour améliorer l'encadrement des entreprises responsables de ton entretien. Ces décisions sont un signal fort pour fournir les bases nécessaires à une gestion saine de ton développement.

Durant l'été nous t'avons laissée à tes amis les promeneurs, les champignonneurs, les apiculteurs et tous ceux qui te respectent et te comprennent. Mais tu ne t'es pas arrêtée de grandir pour autant et nous t'avons reprise en mains afin de garantir un juste équilibre. Nos interventions vont laisser des traces sur ton visage mais, comme nous, tu n'es pas éternelle et tu dois laisser de la place aux plus jeunes.

Le 10 décembre, en guise de cadeau de Noël, Verbier te fête à sa manière sous une fine couche de neige. A nouveau tu es mise sur le devant de la scène et tu es comparée à tes sœurs des autres continents. A en croire les différents orateurs présents tu n'es pas à plaindre au vu des bonnes pratiques édictées par notre loi forestière, qui est une des plus sévère au monde. Alors de quoi te plains-tu? N'as-tu pas tout ce qu'il faut pour bien faire... Que veux-tu de plus?

2011 c'est fini... Tu dois laisser ta place car en 2012 nous fêtons «l'année internationale de l'énergie durable pour tous». Si tu estimes que tu te sens également concernée, n'hésites pas... parles-en autour de toi...

Patrick Barman

Président de *Forêt Valais*



Portrait en bref – Forêt Valais

Forêt Valais est l'association faîtière des propriétaires de forêts valaisannes. Elle regroupe en son sein les cinq associations forestières régionales et la Fédération des Bourgeoisies.

Fondée en 1996 sous le nom de «CAFOR» (Communauté des associations forestières régionales du Valais), l'association a été rebaptisée «Forêt Valais / Walliser Wald» en 2011.

Le comité se compose de douze membres. Le président est Patrick Barman et la chargée d'affaires Christina Giesch.

Calquée sur les régions socio-économiques, notre association représente et défend les intérêts des propriétaires de forêt de notre canton.

Les activités principales de l'association sont la défense des intérêts des propriétaires forestiers valaisans, la formation professionnelle des forestiers-bûcherons, la formation continue du personnel forestier, le conseil et le soutien aux propriétaires forestiers en matière de gestion et marché du bois et la gestion du secrétariat de la Convention collective de travail.

Sommaire

Le mot du président	3
Rétrospective	4
Formation professionnelle	5
Formation continue	7
Communication	8
Année internationale de la forêt 2011	9
Filière bois	11
Gestion forestière	12
Convention Collective de Travail	13
Bilan et compte d'exploitation 2011	14
De CAFOR à <i>Forêt Valais</i>	15
Organisation	16

2011 a été l'année internationale de la forêt. Outre les célébrations, la forêt a fait parler d'elle au niveau fédéral et cantonal: une nouvelle loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels a vu le jour. De plus, l'association des propriétaires forestiers valaisans s'est donné les moyens d'être plus active.

Loi sur les forêts et les dangers naturels

Le 1^{er} janvier 2012, la Loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels est entrée en vigueur. *Forêt Valais* a été consultée lors de l'élaboration de cette loi et a fait valoir la position et les intérêts des propriétaires forestiers valaisans. *Forêt Valais* salue l'intégration des dangers naturels dans cette loi: c'est une reconnaissance des liens étroits entre l'entretien des forêts et la gestion des dangers naturels.

Cette loi clarifie également les rôles respectifs du Canton, du Service des forêts, des communes et des propriétaires de forêts.

Péréquation financière

Depuis la période RPT-1 2008–2011, le Service des forêts et du paysage ne paie plus les subventions par projet, comme auparavant, mais verse un forfait à l'hectare. Avec cette prestation forfaitaire un système simple et pratique devait être mis en place. Cependant, le problème avec ce décompte est que tous les triages ne sont pas égaux. Les différentes qualités de bois ou différentes conditions topographiques entraînent des coûts d'exploitation différents. Pour la seconde période, le forfait a été porté à CHF 10 000.– par hectare pour la forêt de protection. Selon la nouvelle loi forestière, les communes doivent contribuer jusqu'à hauteur de CHF 1 250.– par hectare de forêt de protection entretenue, ceci en relation avec les tâches qui leur incombent en matière de protection contre les dangers naturels. Cette pratique, nouvellement définie, nécessite une bonne communication et compréhension entre propriétaires et communes.

Le budget de la Confédération et du canton suffit pour traiter une surface forestière tous les 70 ans. Toutefois, pour assurer une protection optimale, il faudrait réduire ce temps de retour moyen à 30-35 ans.

Stratégie de biodiversité

Forêt Valais s'est prononcé positivement lors de la consultation de la stratégie de biodiversité de la Confédération. En effet, cette dernière établit des bases pour que les propriétaires forestiers soient indemnisés pour les prestations de leurs forêts.

La gestion des forêts en Suisse, et en particulier dans le canton de Valais, est durable et respectueuse de l'environnement. La biodiversité en forêt a augmenté ces dernières décennies et est actuellement à un niveau très élevé comparativement à d'autres milieux. Couvrant un tiers de la superficie de notre pays, les forêts abritent environ 60 % des espèces indigènes. La biodiversité est beaucoup plus grande dans les forêts aménagées que quand les forêts laissées à elles-mêmes. Les propriétaires forestiers et les triages assument leur responsabilité envers la biodiversité – avec des connaissances spécifiques – et souvent avec un engagement personnel qui va bien au-delà des obligations légales.



Retrospective de l'AG *Forêt Valais*

L'Assemblée générale de l'Association *Forêt Valais* a eu lieu le jeudi 12 mai 2011 à l'Hôtel de ville de Loèche.

Avec cette assemblée générale, l'Association a pris une nouvelle direction: la proposition de changer le nom en *Forêt Valais / Walliser Wald* a été acceptée à la majorité. Les tâches de l'Association ont été élargies. Dans le questionnaire qui a été envoyé aux présidents et gardes de triage, les quatre priorités suivantes ressortent:

- 1) formation professionnelle et continue
- 2) communication (lobbying, communication interne et externe)
- 3) filière bois et bois-énergie
- 4) gestion forestière

Pour financer les nouvelles tâches, la proposition de laisser la contribution du Fonds du bois à CHF 2.–/m³ a été acceptée à l'unanimité. *Forêt Valais* peut ainsi compter sur des recettes supplémentaires d'environ CHF 50 000.– par an.

La formation professionnelle et continue est l'activité principale de notre association. Le Service des forêts et du paysage a chargé notre association *Forêt Valais* de gérer la formation forestière dans le canton. En plus des cours interentreprises pour les apprentis forestiers, nous offrons chaque année des cours de formation continue pour le personnel forestier.

Apprentissage Haut-Valais

Les apprentis forestiers-bûcherons du Haut-Valais fréquentent avec leurs collègues bernois, le centre de formation professionnelle à Interlaken. Une grande partie des cours interentreprises, ainsi que les examens finaux sont organisés par l'Office des forêts du canton de Berne (OFOR). Les cours de bûcheronnage et de débardage (cours A, B et C) sont conduits par l'Economie forestière Suisse ou par le centre de formation à Maienfeld (cours C).

L'association *Forêt Valais* organise dans le Haut-Valais deux journées de cours de préparation aux examens finaux. Dès 2013, l'OFOR transmettra la responsabilité d'organiser les cours interentreprises à l'ORTRA Forêt BE/VS (Organisation du monde du travail) en cours de constitution.

Apprentissage Bas-Valais

Les différents cours interentreprises A, B et C ont été conduits par l'Economie forestière suisse (EFS).

Les autres cours sont organisés par l'association *Forêt Valais* avec le soutien des triages. *Forêt Valais* a eu le plaisir de pouvoir compter en 2011 sur trois nouveaux moniteurs de sylviculture.

L'organisation des cours est délicate. Une partie des cours ne peut pas être organisée en Valais en raison des conditions naturelles (pas de feuillus de grande taille, peu de débardage au tracteur). La collaboration avec les autres cantons est pour cette raison indispensable. Nous nous réjouissons d'envoyer nos apprentis dans les autres cantons et nous accueillons volontiers les apprentis du reste de la Suisse.

Praticien forestier AFP

Forêt Valais a pris position et commenté le projet d'ordonnance et de plan d'étude pour une formation de praticien forestier AFP élaboré par l'ORTRA Forêt Suisse. Cette formation sur deux ans sera ouverte aux jeunes ayant des difficultés scolaires ne leur permettant pas de suivre une formation CFC. Cette formation est une chance pour ces jeunes, tout à fait aptes au travail pratique, de tout de même terminer une formation et une chance pour les employeurs de disposer d'un personnel qualifié et motivé.



Formation 2009–2011

En 2009, 17 personnes dans le Valais romand ont décidé de faire un apprentissage de forestier-bûcheron. Dans le Haut-Valais un record de 14 nouveaux contrats d'apprentissage a été enregistré en 2009.

Dans les années 2010 et 2011, dans le Valais romand ont été conclus 20, respectivement 22 contrats d'apprentissage. Malheureusement environ la moitié des apprentis de 2010 ont interrompu leur apprentissage pour diverses raisons.

Après une année 2009 exceptionnelle, la situation dans le Haut-Valais en 2010 et 2011 s'est quelque peu stabilisée avec six, respectivement cinq nouveaux contrats d'apprentissage.

Le nombre total de contrats d'apprentissage dans le canton du Valais au cours des trois dernières années est demeuré relativement constant. On peut dire que la profession est attractive et que la demande dépasse l'offre.

HarmoS

Quand l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) entrera en vigueur en Valais, les élèves achèveront le degré secondaire à l'âge de 15 ans. Par conséquent, ils commenceront leur apprentissage plus tôt. Cette situation est problématique pour plusieurs professions, car les jeunes en dessous de 16 ans ne sont pas autorisés à effectuer des travaux dangereux, même dans le cadre de leur formation. Cela signifie, par exemple, que le travail sur des terrains en pente, ainsi que les travaux avec des machines (tronçonneuse) sont interdits. Les clarifications sont encore en cours pour déterminer comment faire face à cette nouvelle donne.

Fonds de formation professionnelle – forêt

ORTRA Forêt Suisse a créé en 2009 un fonds de formation professionnel – Forêt (FFP-Forêt). Le FFP-Forêt a pour but, de co-financer les cours interentreprises, certains cours de formation continue ainsi que les activités de l'ORTRA Forêt Suisse. Jusqu'à présent, quelques cantons disposant d'un fonds cantonal de la formation professionnelle étaient exemptés de la contribution au FFP-Forêt. Certaines tâches bénéficient toutefois à l'ensemble des cantons, comme par exemple, la création d'une filière de praticien forestier ou encore la révision de la formation des contre-maîtres forestiers. De ce fait, l'ORTRA Forêt Suisse a fait déclarer le FFP-Forêt de force obligatoire pour l'ensemble de la Suisse. En conséquence, les triages et entreprises forestières valaisannes sont appelés à contribuer au FFP-Forêt dès 2012 pour les tâches qui ne sont pas couvertes par le Fonds cantonal de la formation professionnelle. Concrètement, cela signifie qu'il faut contribuer aux activités de l'ORTRA (ordonnances et plans de formation) ainsi que pour un soutien aux élèves gardes-forestiers à Lyss. Afin de réduire la facture des triages, l'encaissement de la contribution sera fait par *Forêt Valais*.



Forêt Valais organise chaque année les cours de formation continue pour le personnel forestier. Nous sommes toujours intéressés par votre opinion et nous sommes à l'écoute de vos souhaits concernant la formation continue. Les professions forestières ont l'avenir pour elles et par conséquent, nous faisons tout pour répondre aux besoins de nos divers partenaires.

Formation continue – Haut-Valais

En résumé dix cours de formation ont été offerts pendant l'année 2011 dans le Haut-Valais. Sept ont été réalisés, un a été reporté à 2012 et deux ont été annulés.

Les cours de machinistes et de formateurs en entreprise sont régulièrement au programme. Un cours de communication avait été organisé pour préparer les gestionnaires d'entreprise au travail avec les médias en cette année internationale de la forêt. Suite à l'introduction au 1^{er} septembre 2011 des nouveaux usages du commerce du bois, huit forestiers haut-valaisans ont cubé et classé des billons sur la place à bois au triage de Sierre et Noble-Contrée. Finalement, en raison de l'important succès en 2010 du cours de construction de murs en pierres sèches, un second cours du même type a été organisé en 2011 à Gamsen.

Nom du cours	Lieu	Jours	Dates	Participants	Organisation
Resp.de formation pour praticien	Maiefeld	5	07.-11.03.2011	1	EFS
Machines de chantier	Brigue	5	25.03.-09.04.2011	2	AVE
Resp.de formation pour praticien	Viège	5	28.03.-01.04.2011	9	EFS
Journée resp.de formation	Riedholz	1	06.-07.04.2011	5	OFOR / Forêt Valais
Murs en pierre sèche	Gamsen	5	02.-06.05.2011	9	Forêt Valais
Communiquer pro-activement	Viège	1	12.05.2011	6	Forêt Valais

Formation continue – Valais romand

Des 11 cours au programme dans le Valais romand en 2011, six ont pu être organisés, un a été reporté en 2012 et les quatre cours organisés en commun avec le Centre de formation professionnelle forestière vaudois ont dû être annulés, faute d'inscriptions suffisantes. En raison du grand intérêt manifesté par les triages, le cours concernant les nouveaux usages du commerce du bois a été conduit trois fois.

Nom du cours	Lieu	Jours	Dates	Participants	Organisation
Nouveaux usages du commerce du bois	Sierre	0.5	24.-25.03.2011	44	Forêt Valais / La Forestière
Méthodes de sylviculture	EPMA	0.5	02.05.2011	9	Forêt Valais
Cours de génie forestier	Sembracher	1	19.05.2011	5	Forêt Valais
Maître d'apprentissage (H2)	Lyss	5	23.-27.05.2011	1	Forêt Valais / EFS
Travaux sylvicoles en montagne	Sembracher	0.5	20.06.2011	8	Forêt Valais
Néophytes	Vaud	1	23.08.2011	2	FOWALA



Le travail de communication de Forêt Valais a été marqué par le nouveau nom et logo de l'association, les relations avec les médias et la conception du nouveau site web.

Logo

Forêt Valais a créé un nouveau logo avec l'aide d'un graphiste. Le comité de *Forêt Valais* a choisi le présent logo parmi plusieurs propositions. Le trait vert représente les montagnes boisées. Le trait bleu qui symbolise le Rhône démontre l'étroite relation entre l'eau et la forêt dans notre Canton.

Avec les deux couleurs vert et bleu et un graphique épuré, *Forêt Valais* a trouvé un logo moderne, contemporain et dynamique pour affronter l'avenir.

www.foretvalais.ch

Le site internet de *Forêt Valais* a été mis en ligne fin 2011 et est disponible dans les deux langues. Sur notre site, vous trouverez des informations sur l'association, un aperçu des dates des cours de la formation professionnelle et continue, des documents relatifs à la Convention collective de travail, une base de données avec les adresses des triages forestiers valaisans et des informations sur la gestion forestière.

Une visite sur notre site internet *Forêt Valais / Walliser Wald* vous permet de vous abonner à notre newsletter, et ainsi toujours être pourvus des dernières nouvelles de notre association. La première édition a été publiée en décembre 2011 et a été envoyée à environ 70 personnes. Le nombre d'abonnés est à la hausse. Notre newsletter n'est pas publiée de manière régulière, mais en fonction des informations à notre disposition. Ainsi nos membres disposeront toujours de nouvelles fraîches.

Collaboration avec les médias

Forêt Valais a réalisée en 2011 une émission en partenariat avec *Rhône FM* sur le thème de la propriété de la forêt. Le président Patrick Barman et la chargée d'affaire Christina Giesch ont été invités pour une interview.

Dans le *Nouvelliste*, un article sur deux pages a été publié le mercredi 4 mai sur la journée «portes ouvertes» du 7 mai 2011, organisée par les triages valaisans à l'occasion de l'année internationale de la forêt. On pouvait y trouver les lieux et les programmes de la journée.

Dans le *Walliser Bote* figurait également le 4 mai 2011 un article sur la journée «portes ouvertes». Le vice-président Gerhard Schmid, y déclare que la forêt de protection était une priorité absolue. Lors d'une interview, Gerhard Schmid s'est aussi exprimé au sujet de l'année internationale de la forêt à la *Radio Rottu*. La chargée d'affaires Christina Giesch publie régulièrement des articles en français sur les activités des triages et l'économie forestière du Valais dans le journal «La Forêt» de l'Economie forestière Suisse.

Dans le Haut-Valais, le journal *Forstheftji* a signalé le changement de nom de l'association, soit de CAFOR à *Forêt Valais*. Les objectifs d'avenir de *Forêt Valais* sont explicités dans cet article par la chargée d'affaires Christina Giesch.

Communication: perspectives 2012

Le comité s'est fixé comme objectif pour 2012–2013 de communiquer activement sur l'importance des soins aux forêts. Il entend agir pour une intensification des soins aux forêts protectrices. En effet, un temps de retour de 70 ans en moyenne entre deux exploitations fait craindre l'accumulation d'un retard dans la gestion de la forêt protection qui sera difficile à rattraper.

Un premier pas consiste à intensifier la présence médiatique en réalisant régulièrement des articles dans les journaux (*Walliser Bote*, *Le Nouvelliste*...), des magazines ou des interviews dans les stations de radio valaisannes (*Radio Rottu*, *Rhône FM*, *Radio Chablais*). Pour le premier semestre 2012, quatre articles ont été planifiés: dégâts des tempêtes Andrea et Joachim, journée internationale de la Forêt du 21 mars 2012, le premier anniversaire de l'incendie de Viège et le temps de retour des exploitations en forêts de protection.

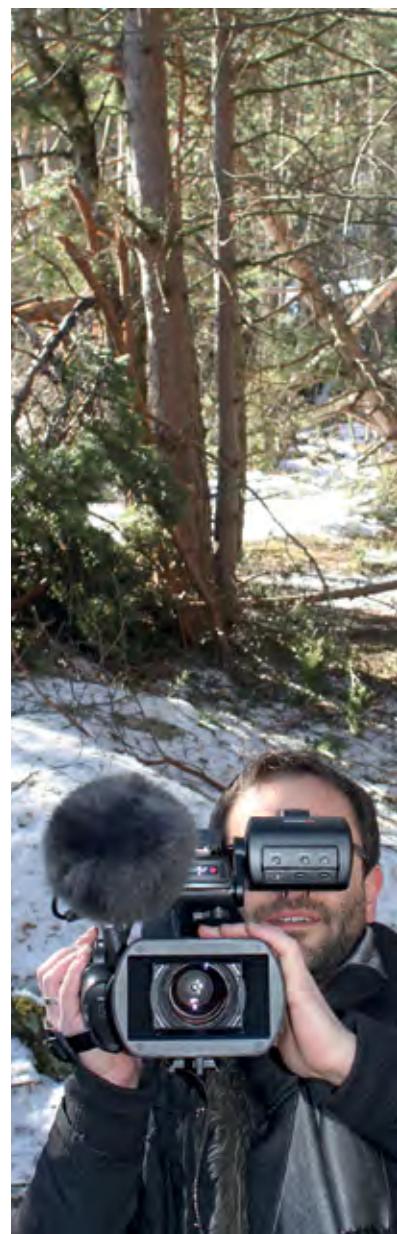
Durant le second semestre seront publiés d'autres articles sur des thèmes de l'actualité.

Une conférence de presse sera organisée pour informer la population valaisanne sur la gestion exemplaire de la forêt en Suisse attestée par le certificat d'origine bois Suisse et sur le mandat de prestation entre le Service des forêts et *Forêt Valais*.

Tous les interviews, les articles et les vidéos se trouvent sur notre site internet www.foretvalais.ch sous Association / News.

Lobbying

Pour l'année 2012, un concept de lobbying a été élaboré avec comme objectif de sensibiliser et de démontrer aux politiciens et au Grand Conseil l'importance des soins aux forêts de protection.



2011 a été déclaré par l'ONU «année internationale de la forêt». Pour cette raison, différentes activités ont été organisées également dans le canton de Valais.

21 mars 2011 – conférence de presse

L'année internationale de la forêt a été ouverte le 21 mars 2011 par une conférence de presse. Patrick Barman, président de *Forêt Valais*, Adalbert Grand, président de l'Association des bourgeoisies valaisannes, Olivier Guex, inspecteur cantonal des forêts et chef du Service des forêts et du paysage ainsi que Jacques Melly, Président et Chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, se sont adressés à la population.

Panneaux sur la gestions de la forêt

Une première série de panneaux a été réalisée à la fin avril 2011 dans le but d'informer les passants pendant les travaux en forêt. Les panneaux peuvent être imprimés en A3 et plastifiés. Trois panneaux s'intéressent aux thèmes de la lumière, des interventions en faveur de la biodiversité et l'utilisation de machines en forêt. Ces panneaux sont disponibles gracieusement sur demande.

Une seconde série de panneaux est planifiée pour l'année 2012. Ces panneaux d'information seront plus grands et plus résistants, afin qu'ils puissent rester en place plusieurs années en forêt après une coupe de bois et qu'ils puissent promouvoir une meilleure compréhension de la gestion forestière. Les thèmes sont les suivants: la forêt protectrice, le bois mort et les soins en forêt.

La population doit être informée du fait que les interventions en forêt sont effectuées soigneusement et professionnellement.



7 mai 2011 – journée portes ouvertes

A l'occasion de l'année internationale de la forêt, la journée «portes ouvertes» a permis de sensibiliser la population et les responsables des communes aux divers travaux forestiers des triages.

Huit excursions et activités en Haut-Valais et huit dans le Valais romand ont été mises au programme. Les triages ont ainsi informé les visiteurs de l'importance des fonctions et des prestations de la forêt.

Le nombre de visiteurs a varié en fonction du type d'offre et de sa localisation. Approximativement 2000 personnes ont pris part à l'une ou l'autre des 16 manifestations et ont pu découvrir le quotidien des triages forestiers.

Plusieurs contributions et comptes-rendus ont paru dans les médias avant et après la journée «portes ouvertes» du 7 mai 2011.

Programme Haut-Valais	
Betten	Randonnée en forêt
Randa	Démonstration de débardage au câble-grue
Conches	Interventions en forêt de protection et travaux en faveur de la biodiversité / exercices pratiques
Stalden	Exposition de sculptures en bois / projection du film «Forêt protectrice»
Mörel	Démonstration de débardage à l'hélicoptère / randonnée en forêt
Loèche	Exposition WSL sur l'incendie 2003/ parc naturel Bois de Finges / exploitation en forêt protectrice à Varen
Bidermatten	Randonnée en forêt à Schilt
Brig-Flis	Explication sur les étapes de la forêt jusqu'au chauffage à bois/ Randonnée en forêt à Waldmatten

Programme Bas-Valais	
Crans-Montana	Exploitation forestière avec démonstration d'abattage, de débardage et de déchiquetage
Vercorin	Démonstration d'abattage, façonnage, débitage et débardage au tracteur
Nendaz-Isérables	Visite et démonstrations en forêt
Vollèges	Parcours en forêt avec huit postes thématiques
Muraz	Démonstration de bûcheronnage
Fully	Parcours avec six postes thématiques
Saint-Maurice	Stand d'accueil, démonstrations de machines forestières
Troistorrents	Exposition sur les fonctions de la forêt

10 décembre 2011 – Verbier GPS

La conclusion de l'année internationale de la forêt a eu lieu le 10 décembre 2011 à l'occasion du «Verbier GPS» (Green Pionnering Summit). Monsieur Olivier Guex (SFP), Monsieur Adalbert Grand (VWB) et Monsieur Olivier Schneider (OFEV) ont pris part à une table ronde sur le thème: «si la multifonctionnalité de la forêt était en danger».

Autres projets

Durant l'année internationale de la forêt, de nombreux triages, partenaires et organisations ont réalisé leurs propres projets et événements. Un grand et chaleureux merci à toutes celles et ceux qui se sont engagés pour la forêt tout au long de cette année.



Même si la Suisse a peu été touchée par la crise financière européenne et que le secteur de la construction a continué de croître en 2011, l'économie forestière en a peu profité et a vu les prix du bois chuter.

Franc fort

En 2010, le prix du bois rond a connu une embellie, notamment dû à la forte demande de la part de la scierie Mayr-Melnhof qui a eu des répercussions jusque dans le Haut-Valais. Crise économique européenne, franc fort ont eu raison de ce répit: le prix du bois a fortement chuté en 2011. D'une part parce que les exportations de bois rond comme de produits sciés ont été freinées en raison du franc fort et d'autre part parce qu'une bonne part de la demande de bois a été couverte par l'importation de produits finis ou semi-finis.

Les exportations de bois ronds vers l'Italie sont devenues plus difficiles, car l'Italie démantèle son réseau de gares de chargement: les transports doivent se faire par route ou par trains entiers.

Nouveaux usages du commerce du bois

En 2010 parurent les nouveaux usages du commerce du bois qui remplacèrent ceux de 2000. Cette nouvelle édition ne règle pas uniquement le commerce du bois rond, mais également celui du bois d'industrie et du bois énergie. L'entrée en vigueur de ces nouveaux usages s'est fait au 1^{er} septembre 2011. *Forêt Valais* a offert, en collaboration avec *La Forestière*, une série de cours pour informer les praticiens forestiers valaisans des nouveautés.

Déclaration obligatoire

Au 1^{er} janvier 2012 est entrée en vigueur l'Ordonnance fédérale sur la déclaration concernant le bois et les produits en bois. Le consommateur doit être informé, lors de son achat, de l'origine et du type de bois. A cette fin, pour chaque produit en bois doit être indiqué le nom commercial du bois, le nom scientifique et sa provenance par ex. épicéa (*Picea abies*) Suisse. Cette disposition ne s'applique aux entreprises forestières et propriétaires forestiers que dans la mesure où ils vendent directement au consommateur final: bois de feu, piquets, bancs, bougies finlandaises, etc.



Lignum Valais romand

Forêt Valais est représenté au comité de Lignum Valais romand. Dans ce cadre, un court film artistique sur la forêt, «Lignum dream» a été réalisé avec le soutien de la *Loterie romande* et de l'Etat du Valais. Il est prévu de distribuer ce film dans les écoles afin de sensibiliser les élèves à la forêt et au bois.

Bois d'énergie suisse

Bois énergie Suisse a fermé en 2011 son bureau à Lausanne. Une organisation suisse sans représentation romande n'est toutefois pas viable. Les associations romandes ont plaidé pour le maintien d'un service de proximité avec un personnel connaissant les milieux romands de l'énergie et du bois. *Forêt Valais* est présent dans le comité de pilotage chargé de monter une structure romande. Suite en 2012.

Activité 2012

Forêt Valais entreprend en 2012 une étude sur la valorisation des branches. Les branches étaient mises en tas dans le peuplement, brûlées ou encore ramassées par la population comme bois de feu. Avec la mécanisation et l'emploi de processeurs les branches s'entassent au bord des chemins. C'est une matière première tout à fait utilisable et prête à être chargée. L'étude devra quantifier la masse de branches disponibles et définir les opportunités de les valoriser.

Forêt Valais entend à l'avenir étendre ses services aux membres en proposant des outils administratifs, de planification et de gestion forestières à ses membres de même que de renforcer l'information sur les innovations dans ces domaines.

Planification

Forêt Valais a élaboré un document décrivant le contenu minimal d'un plan de gestion, formaté aux conditions valaisannes, qui satisfasse les exigences de la certification FSC et PEFC. Le Valais ne disposant que de peu de données sur ses forêts, le plan de gestion s'appuiera essentiellement sur les objectifs à moyen et à long terme de l'entreprise ainsi que sur la planification sylvicole à court et moyen terme. Il a été proposé de calquer la périodicité du plan de gestion sur les périodes RPT, étant donné que l'étendue des travaux sylvicoles dépend des contrats de prestations définis par cette dernière.

En 2012 sera finalisé un outil (tableur excel) permettant de planifier les coupes en forêts à fonction de protection spéciale. Votre retour sur l'utilité de ces outils et sur les possibilités d'amélioration est très attendu.

Certification

En 2011, l'EFS a conclu un accord avec Lignum Suisse afin que tous les propriétaires forestiers du pays puissent bénéficier du Certificat d'origine bois Suisse (COBS). Le COBS a pour but de renforcer la filière bois en Suisse et de mettre en avant la qualité du bois suisse ainsi que la production forestière exemplaire dans notre pays. Forêt Valais assurera dès 2012 la distribution et la gestion de ce label pour l'économie forestière du Valais.

L'association forestière du Haut Valais avait démarré en 2010 un projet sur la certification des forêts: tous les labels et certificats ont été passés en revue (FSC, PEFC, ISO, Valais excellence). Au final 4 triages haut-valaisans ont persévéré dans la démarche et se sont décidés pour une certification FSC. En raison des similitudes géographiques et linguistiques, ces 4 triages se sont affiliés au groupe de certification SELVA des Grisons. L'audit d'un échantillon de ces triages et leur admission au certificat sont agendés pour le premier semestre 2012.

NaiS

Sur mandat du Service des forêts, Forêt Valais a analysé les données des soins aux forêts à fonction de protection spéciale de 2008 à 2010. Ces chiffres, bien qu'incomplets, ont permis de mettre en évidence certaines tendances. Le câblage est la méthode de débardage la plus utilisée – et de loin – dans le Valais romand, alors que le recours à l'hélicoptère est plus fréquent dans le Haut Valais en raison d'une desserte moins dense. De ce fait, les interventions sont plus fortes dans le Valais romand que dans le Haut-Valais. Les soins aux jeunes forêts sont en moyenne moins coûteux que les interventions dans les peuplements plus âgés. Les coûts des travaux en faveur du gibier peuvent varier du simple au double suivant s'il s'agit d'ouvrir une ligne de tir ou de défricher un ancien pâturage.

Tonnage

Les restrictions de tonnage dans les vallées latérales sont très problématiques pour la gestion forestière: elles renchérissent le coût par m³ de bois et résultent en une multiplication des trajets des camions et des nuisance occasionnées par le trafic, alors que techniquement les camions (de conception européenne) sont conçus pour des charges bien plus importantes et que la charge par essieu n'est pas plus importante qu'admise. Les démarches entreprises par Forêt Valais n'ont malheureusement que confirmé la législation en vigueur.

Séances d'informations

Forêt Valais s'est fixé comme objectif d'offrir au moins une séance d'information par année à ses membres sur un thème forestier. Ainsi, en 2010, une série de séances a été organisée sur le thème de la certification et, en 2011, sur la retraite anticipée (voir sous CCT). En mai 2012 une série de séances est prévue sur la TVA afin de répondre à la question s'il est plus avantageux pour un triage forestier de se soumettre volontairement à la TVA ou non.

Activités 2012

En 2012, il est prévu de réaliser un mémento sur les règles à suivre pour le transport de matières dangereuses, telles que le diesel et l'essence. De plus, un cours de formation continue sera proposé aux personnes chargées de faire ces transports dans les triages.



Le Canton du Valais est le seul canton à disposer d'une Convention collective de travail pour l'économie forestière. Actuellement, la 6^e Convention est en vigueur et les négociations pour la prochaine débiteront durant l'été 2012.

CCT 2010-2013

Pour harmoniser les conditions de travail de l'économie forestière valaisanne, *Forêt Valais* a conclu avec les associations des employés et des entreprises forestières valaisannes une Convention Collective de Travail (CCT). Il s'agit de la 6^e CCT consécutive depuis 1997. La CCT actuelle est valable jusqu'à fin juin 2013. Après quelques péripéties, elle pu être déclarée de force obligatoire et est ainsi applicable sur l'ensemble du territoire valaisan. Les négociations pour la 7^e CCT seront entamées dès l'été 2012.

Retraite anticipée

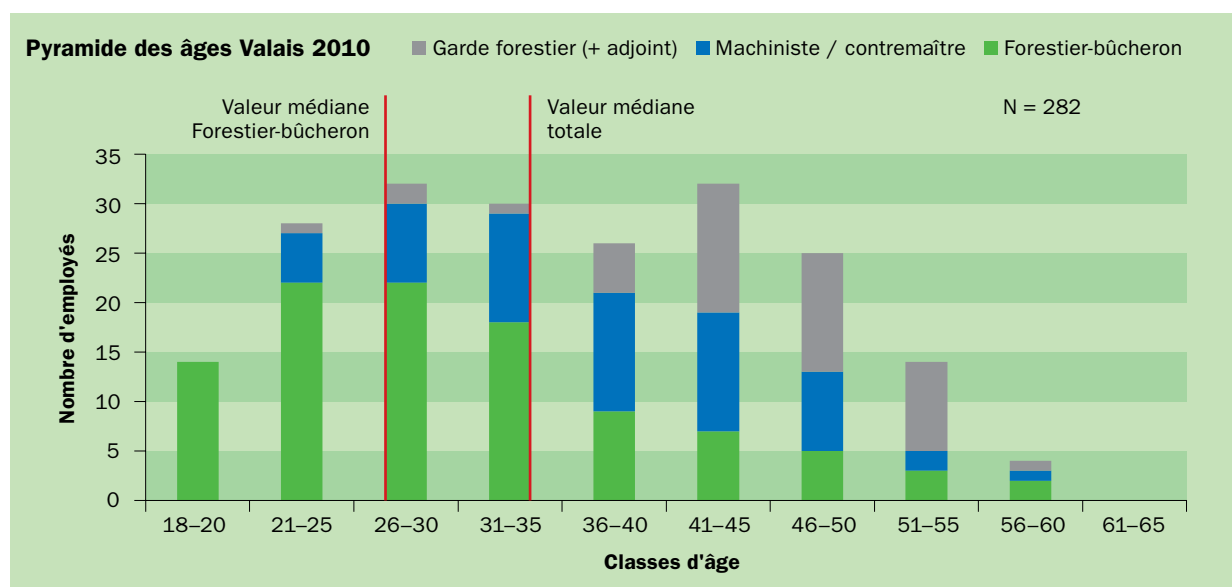
Le thème de la «retraite anticipée» a provoqué des vives discussions et des points de vue différents dans le canton du Valais. En effet, si tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une retraite anticipée pour les employés effectuant des travaux pénibles, les moyens d'y parvenir n'ont pas fait l'unanimité.

Les possibilités d'affiliation à l'une des caisses de retraite anticipée ont été évaluées. Ces caisses sont très intéressantes au niveau des cotisations (1.7 % du salaire brut), mais les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier des prestations sont très contraignantes. En effet, il faut démontrer une activité dans la profession sans interruptions les dernières 15 années avant la retraite anticipée et être en pleine capacité de travail. De ce fait, un employé qui quitte le métier avant 62 ans perd l'ensemble de ses cotisations. Pour cette raison, la commission paritaire a décidé d'abandonner l'idée d'une adhésion à une caisse de retraite anticipée. *Forêt Valais* a informé ses membres des autres possibilités de retraite anticipée au cours d'une série de trois séances d'information.

Une étude de *Forêt Valais* a montré que la répartition des employés dans les triages forestiers valaisans par catégorie d'âge est très inégale: on trouve une majorité de jeunes employés (moins de 30 ans). Un forestier bûcheron, qui commence à travailler à 18 ans, n'exercera probablement plus, vers l'âge de 35 ans, son métier à moins d'avoir suivi des formations continues (contremaître, machiniste, etc).

Un projet va être lancé en 2012 pour mieux cerner les raisons de ces départs précoces (pénibilité du travail, santé, emploi saisonnier...). Des mesures concrètes seront prises pour retarder ces départs, comme par exemple des cours de formation continue, la planification de carrière, des bilans de santé, etc.

Un premier cours est planifié pour 2012. Il s'intéresse en particulier à trois thématiques: la nutrition, l'habillement fonctionnel et l'ergonomie (en particulier le dos, la charge unilatérale).



Contrôles des triages

L'association *Forêt Valais* est en charge du secrétariat de la CCT. La commission paritaire s'est fixée comme objectif de contrôler chaque triage tous les quatre ans et chaque entreprise tous les deux ans, pour limiter d'éventuels ratapages. Ces contrôles sont nécessaires pour s'assurer que les conditions de la CCT soient correctement mises en œuvre.

Toutefois, afin que la CCT puisse être mise en application et éviter une concurrence déloyale entre entreprises, nous comptons sur la collaboration des triages pour exiger lors de soumissions de chantiers une «déclaration de soumission à la CCT» de la part des entreprises forestières soumissionnaires.

Charges		Comptes 2011	Avoir (Fr.)	Budget 2011	Avoir (Fr.)
		Doit (Fr.)		Doit (Fr.)	
1	Activités générales		281 485.75		280 000.00
1.1	Frais secrétariat et compta / admin.	21 110.20		20 000.00	
1.2	Salaires et frais	180 370.85		186 000.00	
1.3	Charges sociales	67 402.20		62 000.00	
1.4	Frais de séance et représentation	12 602.50		12 000.00	
2	Projets		577 957.35		542 500.00
2.1	Formation professionnelle	483 226.45		450 000.00	
2.2	Formation continue	55 147.00		50 000.00	
2.3	Salon des métiers	3 657.60			
2.4	Projets divers	25 926.30		32 500.00	
2.5	Antenne Haut Valais	10 000.00		10 000.00	
3	Divers		74 354.95		46 000.00
3.1	Cotisations, dons	68 387.00		34 000.00	
3.2	TVA, impôts	2 608.10		3 000.00	
3.3	Site internet / matériel d'information	2 311.05		6 000.00	
3.4	Divers	1 048.80		3 000.00	
3.5	Attribution provision formation	40 000.00			
3.6	Attribution prov. manifestations	20 000.00			
3.7	Attribution prov. projets divers	40 000.00			
TOTAL CHARGES		1 033 798.05		868 500.00	
Produits		Comptes 2011	Avoir (Fr.)	Budget 2011	Avoir (Fr.)
		Doit (Fr.)		Doit (Fr.)	
1	Activités générales	356 435.35		245 000.00	
1.1	Forfait de l'Etat		170 000.00		170 000.00
1.2	Cotisations des associations		186 435.35		75 000.00
2	Projets	655 157.95		581 000.00	
2.1	Subvention formation		536 762.40		480 000.00
2.2	Finance de cours		82 240.65		60 000.00
2.4	Fonds Valais Romand		6 000.00		3 000.00
2.5	Projet NaiS		30 254.90		38 000.00
3	Divers	31 494.90		42 500.00	
3.1	Commission paritaire		31 026.75		22 000.00
3.2	Produits divers		308.05		500.00
3.3	Dissolution réserves				20 000.00
3.4	Intérêts et produits des titres		160.10		
TOTAL PRODUITS			1 043 088.20		868 500.00
BÉNÉFICE / PERTE					9 290.15
TOTAL DE L'EXERCICE		1 033 798.05	1 033 798.05	868 500.00	868 500.00
Bilan 2011		Actif (Fr.)		Passif (Fr.)	
Actifs					
Compte BCV (T 0839.80.65)		37 177.25			
Administration fédérale des contributions		66.10			
Compte d'attente		0.00			
Actifs transitoires		487 716.05			
Passifs					
Provision financement formation				124 000.00	
Provision manifestations diverses				50 000.00	
Provision divers projets				87 000.00	
Passifs transitoires				217 331.90	
Fortune / Capital				46 627.50	
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS		524 959.40		515 669.25	
BÉNÉFICE / PERTE				9 290.15	
TOTAL BILAN		524 959.40		524 959.40	

Forte d'un comité décidé, la CAFOR a entamé un développement lors de la dernière Assemblée Générale pour devenir Forêt Valais / Walliser Wald et s'adjoint de nouvelles tâches telles que le lobbying, le soutien à la gestion forestière et l'optimisation de la filière bois.

Sous l'impulsion d'André Rossier et Bertrand Zufferey a été créé en 1996 la CAFOR (Communauté des associations forestières régionales du Valais) afin de réunir en une association l'ensemble des propriétaires forestiers du Canton. La tâche première de cette association était d'assurer la formation professionnelle et la formation continue du personnel forestier. 15 ans plus tard, notre organisation a subi une mue importante: CAFOR est devenu Forêt Valais, s'est créé une identité visuelle et a étoffé ses tâches avec des projets relatifs à la gestion forestière et à la filière bois. En effet, le comité a jugé nécessaire de rendre l'association plus attractive et plus présente politiquement afin de mieux représenter et défendre les intérêts des propriétaires forestiers valaisans. Cette transformation a été réalisée par étapes: un nom plus facilement identifiable, un logo moderne et dynamique, une identité visuelle, un site internet relooké, une communication interne régulière et une présence médiatique renforcée ainsi que des publications plus professionnelles.

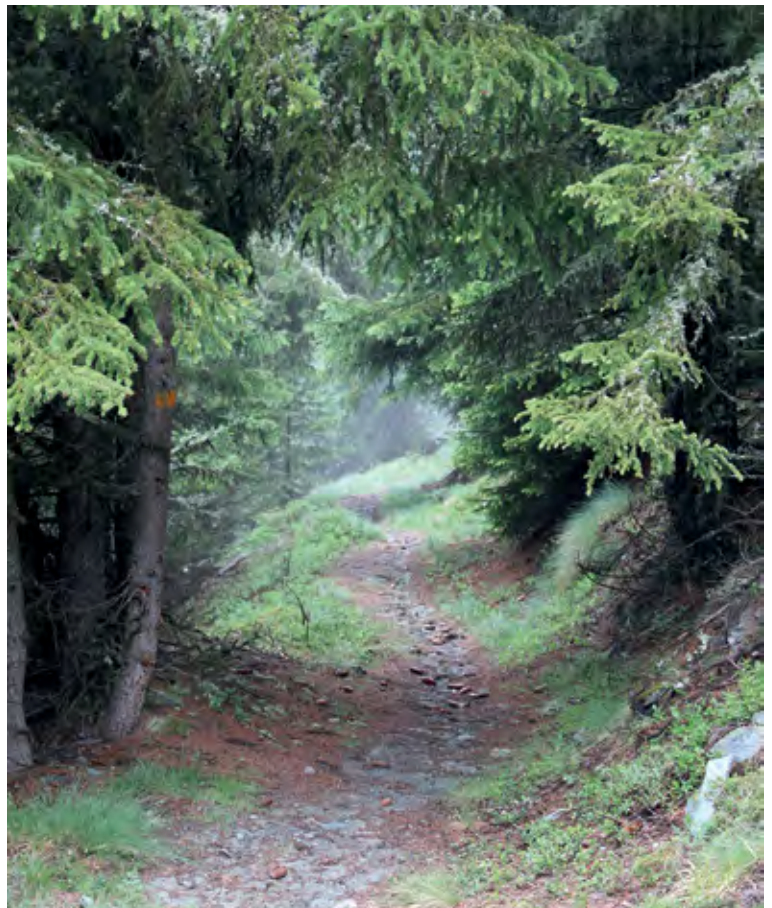
Parallèlement, les activités de l'association se sont multipliées: actions politiques et nouveaux projets dans le domaine du bois-énergie. Les 1,9 postes de travail de Forêt Valais ne seront plus suffisants pour faire à cette augmentation: courant 2012 une personne supplémentaire devra être engagée pour les aspects liés au marché du bois et à la gestion d'entreprises. De plus, Forêt Valais a pu obtenir la reconnaissance d'organisme d'utilité publique qui nous permet de faire appel à des personnes astreintes au service civil pour travailler sur certains projets.

Quelques derniers mots pour remercier le comité de Forêt Valais pour son assiduité aux séances de plus en plus nombreuses et pour leur vision d'avenir; merci tout particulièrement au président, Patrick Barman, et au vice-président, Gerhard Schmid, qui sont tous deux fréquemment sollicités.

Merci aux présidents et gestionnaires des triages forestiers valaisans: Forêt Valais est leur organisme faitier. Rien sans eux et rien que pour eux!

Christina Giesch

Chargée d'affaires Forêt Valais / Walliser Wald



Délégués

Nom	Organisation / fonction
BARMAN Patrick	Monthey / St-Maurice, président <i>Forêt Valais</i>
SCHMID Gerhard	OWV, vice-président <i>Forêt Valais</i>
GRAND Adalbert	OWV, FBV, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
JULIER Franz – Joseph	OWV, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
BELLWALD Andreas	OWV, délégué
BELLWALD Siegfried	OWV, délégué
BRUNNER Jean-Claude	OWV, délégué
MEYER Martin	OWV, délégué
VOLKEN Anton	OWV, délégué
CRETOL VALMAGGIA Bénédicte	FBV, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
MASSEREY Roland	Sierre, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
FAVRE Gaby	Sierre, délégué
VOUARDOUX Jacques	Sierre, délégué
SOLLIARD Serge	Sion, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
DAYER Marielle	Sion, délégué
FOURNIER Philippe	Sion, délégué
GUIGOZ Valérie	Martigny, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
GAILLARD Jean-Michel	Martigny, délégué
VOUTAZ Lucien	Martigny, délégué
DUBOSSON Oscar	Monthey / St-Maurice, délégué
TURIN Olivier	Monthey / St-Maurice, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
LOCHER Raphael	Contrôleur des comptes
REBSTEIN Vincent	Contrôleur des comptes

Employés de *Forêt Valais* / *Walliser Wald*

Christina Giesch Shakya, chargée d'affaires

Nicole Perruchoud, secrétaire

Jean Christe, coordinateur de la formation du Valais romand

Simon Bohnet, coordinateur de la formation du Haut-Valais (jusqu'au 30.09.2011)

Roger Biderbost, coordinateur de la formation du Haut-Valais (dès le 01.10.2011)

